Programme apicole: amélioration de la production et de la commercialisation du miel

2004/0003(CNS) - 22/04/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Astrid LULLING (PPE-DE, L), le Parlement européen approuve la proposition sous réserve de quelques amendements. Le rapport fait observer que l'apiculture est un secteur qui se trouve dans tous les États membres. On y observe partout des difficultés. Le Parlement demande donc que le programme soit mis en oeuvre par tous les États membres en vue d'éviter une distorsion de concurrence entre les apiculteurs des États membres. D'autre part, il préconise une révision annuelle du programme pour garantir une certaine souplesse dans son application. Le Parlement suggère d'inclure les actions suivantes dans le programme apicole : - assistance technique aux apiculteurs et aux groupements d'apiculteurs, - lutte contre la varroase et ses effets induits, - rationalisation de la transhumance, - mesures de soutien pour la reconstitution et le développement du cheptel apicole communautaire, - collaboration avec les organismes spécialisés dans la réalisation des programmes de recherche appliquée dans le domaine de l'amélioration du cheptel et de la qualité du miel et des produits apicoles, - mesures de soutien des laboratoires d'analyses de miel, - toute autre mesure de nature à améliorer la production et la commercialisation du miel et des produits apicoles. Le Parlement propose également de porter la quote-part de participation de la Communauté européenne de 50% à 75% afin d'encourager les États membres à s'investir dans les programmes.